



LE FAIT RELIGIEUX ET MULTICULTUREL EN ENTREPRISE

Objectifs :

- **Positionner le cadre des règles juridiques sur les droits fondamentaux et les libertés du salariés en entreprise.**
- **Définir la liberté de conscience, son contenu et ses limites dans le cadre du contrat de travail.**
- **Identifier les problématiques et développer des stratégies et des actions concrètes qui visent à prévenir les difficultés en matière de coexistence multiculturelle et multiconfessionnelle, ainsi que dans l'arbitrage entre exercice des droits individuels des salariés ou usagers et bonne marche de l'entreprise.**
- **Adopter les procédures adéquates et juridiquement sécurisées en cas de difficulté et prévenir les risques contentieux éventuels.**

Moyens pédagogiques, déroulé :

Cette formation sur deux journées (14 heures) privilégie **l'explicitation des règles juridiques, l'interactivité** et les **cas d'espèce** de façon que l'apport de connaissances repose sur des cas concrets susceptibles de correspondre à vos réalités et à la nature de vos pratiques professionnelles.

Elle est assurée par un praticien bénéficiant à la fois d'une expertise établie, d'une spécialisation reconnue et d'une expérience de terrain liée à une activité de conseil en entreprise.

Contenu :

Module 1 : Les droits fondamentaux et la liberté de conscience des salariés dans l'entreprise : rappel des règles

Définir les différentes règles applicables et identifier le conflit de système juridique entre le lien de subordination inhérent au contrat de travail et les droits & libertés fondamentaux du "salarié –citoyen".

Connaître les limites et questions posées par cette définition.

Rappels des grandes étapes de la jurisprudence.

Application à la notion de fait religieux en entreprise.

Non-discrimination des salariés du fait de leur confession et neutralité de l'entreprise.

Module 2 : Les droits fondamentaux et la liberté de conscience des salariés dans l'entreprise : applications et aménagements des règles

L'absence d'obligation pour l'employeur de prendre en compte les pratiques religieuses des salariés en distinguant celles qui ont un impact sur l'activité ou l'entreprise.

La neutralité de l'entreprise : procédure et conséquences.

L'impact de l'obligation de sécurité de l'employeur sur la question du fait religieux en

entreprise.

Les obligations de l'entreprise en matière de sécurité intérieure et de collaboration avec les services de sécurité.

Module 3 : Les dispositifs de prévention des difficultés

Intérêt d'une démarche de prévention des difficultés liées au fait religieux et multiculturel en entreprise. Mise en œuvre de la démarche :

a) Etat des lieux

b) Mise en place de la démarche : définition d'un plan de prévention et son acceptation/appropriation par les salariés

c) Evaluation et adaptation de la démarche

d) Prévention et gestion de la radicalisation des salariés

Exemples pratiques de mesures de prévention.

Module 4 : Le règlement des conflits

Descriptif de différentes hypothèses de conflits internes à l'entreprise, liés au fait religieux ou multiculturel.

Détail des différentes procédures : IRP, procédure RH, procédure disciplinaire, licenciement.

Risques et précautions en cas de contentieux.

Gestion spécifique des situations de radicalisation de salariés.

Public cible :

Cette formation s'adresse aux cadres RH ou dirigeants d'entreprise, qui exercent les prérogatives d'employeurs ou assiste l'employeur dans la gestion du personnel salarié.

Peut aussi concerner des représentants élus du personnel.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Une attestation de participation vous est remise à l'issue de cette action.

Les points forts de cette formation :

Une présentation novatrice, dynamique et pratique des problématiques juridiques actuelles posées par le fait religieux en entreprise, reposant à la fois sur une présentation des règles mais aussi des exemples concrets.

Une formation qui repose sur des situations réelles et pratiques, adaptées aux activités des entreprises.

Un programme actualisé avec les dernières décisions de jurisprudence.

Equipe pédagogique :

Formation assurée par Maître Cédric Mas, avocat conseil, spécialisé en droit du travail.

Prix :

990 euros HT par participant.

Action résilience est un organisme de formation professionnelle continue agréé (articles L. 6353-1 et D.6321-1 du code du travail). Les prestations assurées dans le cadre de la formation professionnelle continue sont exonérées de TVA (Article 293 B du Code général des impôts).



ACTION RESILIENCE SAS

97 rue Sauveur Tobelem | 13007 Marseille | + 33 9 70 40 70 77
RCS Marseille 830 046 835 | TVA intracommunautaire FR70830046835
FR76 1317 9000 0102 3612 0000 160 | FIDCFR21XXX
www.actionresilience.fr | contact@actionresilience.fr